

59 rue de la Faisanderie  
75116 Paris

**Lettre aux porteurs de parts du FCP Pluvalor Premium**

Part C - FR0011461326

Part D - FR0011461334

Part I - FR001400GS89

Paris, le 08 décembre 2023,

**Objet : Modifications applicables à Pluvalor Premium à compter du 31 janvier 2024**

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds Pluvalor Premium et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

**Quels changements vont intervenir sur votre fonds Pluvalor Premium ?**

Conservateur Gestion Valor a étoffé son équipe de gestion et souhaite adapter sa gestion à l'environnement financier, macroéconomique actuel et aux attentes des clients.

La société de gestion a décidé de faire plusieurs modifications tant sur les actifs éligibles, la latitude de gestion que sur la transparence de la gestion et son fonctionnement.

**1<sup>ère</sup> modification :**

Nous souhaitons homogénéiser et rendre la gamme plus lisible ainsi nous avons décidé de modifier la dénomination des fonds qui ne seraient pas assez intelligibles. Pluvalor Premium se nommera ainsi Conservateur Obligations Court Terme **à compter du 2 avril 2024**.

**2<sup>ème</sup> modification :**

Afin d'avoir une latitude de gestion plus grande, nous augmentons la fourchette d'exposition au risque de taux via le recours aux dérivés : le fonds pourra ainsi être exposé entre -25% et 180% au risque de taux par ses investissements en titres vifs, complétés par de l'exposition hors bilan. L'exposition actuelle est comprise entre 0% et 120%.

**3<sup>ème</sup> modification :**

Nous souhaitons également ajouter la possibilité d'investir 5% sur des obligations convertibles. Cet instrument est une obligation à laquelle est adjointe une option de conversion offrant à son porteur le droit d'échanger l'obligation, selon certaines conditions, en actions.

**4<sup>ème</sup> modification :**

Dans ce contexte de volatilité des taux d'intérêt et dans l'optique de rendre la gestion de ce fonds plus flexible, nous souhaitons élargir la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et +3 actuellement et elle sera modifiée à -1 et +3.

5<sup>ème</sup> modification :

Afin d'être plus dynamiques et agiles sur la gestion obligataire nous souhaitons augmenter nos capacités d'investissement sur les CDS (Credit Default Swap) sur indices, Pluvalor Premium pourra investir à hauteur de 40% sur les CDS contre 20% actuellement.

6<sup>ème</sup> modification :

Nous souhaitons clarifier l'objectif de gestion et nous supprimons la notion d'indice de référence au profit d'indice de comparaison. Comme mentionné dans les dispositions particulières, Pluvalor Premium est un fonds de gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur, qui ne constitue qu'un simple indicateur de comparaison a posteriori.

7<sup>ème</sup> modification :

Afin de clarifier notre exposition géographique, nous précisons que le fonds Pluvalor Premium pourra investir dans les pays de l'Union Européenne ou de l'OCDE.

8<sup>ème</sup> modification :

L'Eonia a été remplacé par l'€ster en 2022 ainsi la référence à €ster +0.085% (équivalent de l'Eonia) est modifié au profit d'€ster. Par conséquent l'indice de comparaison devient l'€ster capitalisé.

9<sup>ème</sup> modification :

Nous souhaitons plus de transparence sur la tarification des intermédiaires de marché. Par conséquent, nous contractualisons des conventions de commission de courtage partagée qui permettront de dissocier avec clarté les frais associés aux services d'exécution de ceux associés à l'analyse.

10<sup>ème</sup> modification :

Afin d'être plus en adéquation avec notre stratégie d'investissement, nous avons modifié l'univers d'analyse ESG : 80% de l'indice Ice BofA Euro Corporate et 20% de l'indice Ice BofA Euro High Yield en remplacement de l'univers d'analyse actuel : 80% de l'indice Bloomberg Global Aggregat et 20% de l'indice Ice Bofa BB-CCC Euro Developed Markets non-financial High Yield.

**Quand cette opération interviendra-t-elle ?**

Ces évolutions, qui ne sont pas soumises à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, entreront en vigueur le 31 janvier 2024 excepté le changement de dénomination qui entrera en vigueur le 2 avril 2024.

**Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 30 janvier 2024.**

**Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de vos investissements ?**

- Modification du profil rendement/Risque : Non

- Augmentation du profil de risque : Oui
- Augmentation potentielle des frais : Oui
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Significatif



### Quel est l'impact de ces opérations sur votre fiscalité ?

La fiscalité applicable aux fonds est inchangée. Toute sortie est soumise au régime des plus-values de cessions de valeurs mobilières.

### Quelles sont les principales différences entre le ou les fonds dont vous détenez des parts actuellement et le ou les futurs fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

|   | Avant  | Après  |
|---|--|--|
| <b>Information pratique</b>                           |  |  |
| Dénomination  | Pluvalor Premium   | Conservateur Obligations Court Terme   |
| <b>Régime juridique et politique d'investissement</b> |  |  |
| Objectif de gestion                                   | Le fonds PLUVALOR PREMIUM a pour objectif, sur une durée de placement recommandée de 2 ans minimum, la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de comparaison (€STR +0,085% capitalisé) ...             | Le fonds PLUVALOR PREMIUM a pour objectif, sur une durée de placement recommandée de 2 ans minimum, la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de comparaison (€STR capitalisé) ...   |
| Stratégie d'investissement                            | La note du FCP doit être supérieure à la note de l'univers d'analyse ESG (basé sur les valeurs de 80% de l'indice Bloomberg Global Aggregate et 20% de l'indice Ice Bofa BB-CCC Euro Developed Markets non-financial High Yield) | La note du FCP doit être supérieure à la note de l'univers d'analyse ESG (basé sur les valeurs de 80% de l'indice Ice Bofa Euro Corporate et 20% de l'indice Ice Bofa Euro High Yield)   |
| Conventions de commission de courtage partagée        | Néant  | Conservateur Gestion Valor a retenu une méthode de choix des intermédiaires qui fournissent des Services d'Aide à la Décision d'Investissement réalisé sur la base de plusieurs critères définis dans sa Politique SADIE.<br><br>La Société de Gestion a également mis en place des comptes de frais |

|   |  |  |   |
|---|--|--|---|
|   |  | de recherche fondés sur des contrats de Commissions de Courtage Partagées (« CCP ») ou Commission Sharing Agreement, (« CSA ») auprès de plusieurs prestataires de Service d'Investissement (« PSI »), dans lesquels des montants de frais de recherche sont prélevés à l'occasion de l'exécution de transactions par les dits Prestataire de Service d'Investissement fournissant des services d'exécution. |   |
| Modification du profil rendement/risque                         |  |  |   |
| Niveau de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7             | 2/7  | 2/7  |   |
| Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques | <u>Liste avec les fourchettes d'exposition</u><br><br>Risque de taux [0% ;120%]<br><br>Fourchette de sensibilité [0 ; +3]<br><br>Risque lié aux dérivés de crédit en exposition ou en couverture uniquement sur indices de CDS [0% ;20%]<br><br>Risque lié aux obligations convertibles : 0% | <u>Liste avec les fourchettes d'exposition</u><br><br>Risque de taux [-25% ;180%]<br><br>Fourchette de sensibilité [-1 ; +3]<br><br>Risque lié aux dérivés de crédit en exposition ou en couverture uniquement sur indices de CDS [0% ;40%]<br><br>Risque lié aux obligations convertibles [0% ;5%]  | <u>Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :</u><br><br>+<br><br>+<br><br>+<br><br>+ |
| Frais   |  |  |   |
| Commission de surperformance                                    | 20% TTC de la sur performance annuelle du FCP par rapport à son indicateur de référence : l'indice €STR +0,085% capitalisé +1 % (application de la méthode indicée)  | 20% TTC de la sur performance annuelle du FCP par rapport à son indicateur de comparaison : l'indice €STR capitalisé +1 % (application de la méthode indicée)  |                                |

## Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document clé pour l'investisseur (DIC).

Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire dont vous auriez besoin.

Les DIC et prospectus sont disponibles sur le site internet [www.conservateur.fr](http://www.conservateur.fr) ou auprès des établissements commercialisateurs.

Les DIC-prospectus peuvent également être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Conservateur Gestion Valor  
59, rue de la Faisanderie  
75116 PARIS

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Mathilde Lacoste  
Directeur Général  
Conservateur Gestion Valor

